

95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football

Terre de jeu & d'équilibre



N°686 - ÉDITION DU 10 MAI 2024



ACTUALITÉS COMMISSIONS

- Organisation des Compétitions
- Organisation des Compétitions - sections féminines U14F à Seniors F
- Football d'Animation
- Football d'Animation - section Féminines
- Futsal
- CDIF
- Terrains & installations sportives
- Finances



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE DU DVOF



Cliquez sur l'image ci-dessus pour accéder à toutes les informations



FORMATION

Communiquer à l'aide
des réseaux sociaux

SAMEDI 18 MAI 2024 AU DVOF



43 369

Licenciés

Coupes du comité / Seniors Lestruhaut



Félicitations aux clubs de
Groslay, Cergy et Sarcelles,
vainqueurs des finales.

Commissions : le nouveau guide



COMMISSIONS
DÉPARTEMENTALES
COMPOSITIONS
ET MISSIONS

95



Crédit Mutuel



Gourman Dît
RECEPTION



Terre de jeu & d'équilibre



COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 07 MAI 2024

Présents : MM. El Fakri - Sénégal – Cokgul - Pézière - Mme Sylvestre

Assiste : M. Podan-Mavounzy (comité)

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2023/2024)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.
Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

ATTENTION

Article 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.



RAPPEL CONCERNANT L'ORGANISATION DES RENCONTRES LORS DES DEUX DERNIERES JOURNEES DE CHAMPIONNAT DE TOUTES LES CATEGORIES

Article 10.3 du RS du DVOF

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat le même jour (dans la même semaine pour les rencontres du Championnat Futsal), à l'heure officielle (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors). La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matchs opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations. Les demandes de dérogations exceptionnelles et justifiées parvenues dans les délais réglementaires sont examinées par la Commission compétente qui est habilitée à déroger à cette disposition le cas échéant.

*La Commission rappelle aux clubs qu'un espace sur votre dossier d'engagements
2024/2025 vous permet de nous faire part de vos desiderata*

MATCH A HUIS CLOS

GROSLAY FC

Seniors D1

La Commission de Discipline en date du 06/02/2024 a décidé en vertu de l'ART 40.6 du RS du DVOF, que tous les matchs à domicile se joueront à HUIS CLOS, avec 3 arbitres et 2 délégués officiels à la charge du club de GROSLAY, pour une durée de 6 mois à compter du 19/12/2023.

Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Date du prochain match concerné : 02/06/2024



MATCH A HUIS CLOS

GROSLAY FC

Seniors D3 Poule B

Match Coupe du Comité n° 27670439 du 28/01/2024

GROSLAY FC / St BRICE FC

La commission décide que les matchs à domicile de l'équipe SENIORS 2 – Division 3 Poule B – devront se dérouler à huis clos jusqu'à la fin de saison à partir du 18/03/2024 avec 1 arbitre officiel et 2 délégués à la charge du club de GROSLAY.

Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Date du prochain match concerné : 26/05/2024

MATCH A HUIS CLOS

PERSAN US

U16 D3 Poule B

Match n° 25900348 du 10/03/2024

PERSAN US 2 / St LEU FC 2

A titre conservatoire, la Commission de Discipline en date du 12/03/2024 décide à TITRE CONSERVATOIRE et en vertu de l'ART 40.6 du RS du DVOF, tous les matchs à domicile se joueront à HUIS CLOS, avec 1 arbitres et 2 délégués officiels à la charge du club de PERSAN.

Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Date du prochain match concerné : 02/06/2024



MATCH A HUIS CLOS

U16 D3 Poule B

Match n°25900248 du 10/03/2024

PERSAN US 2 / St LEU FC 2

La commission décide : 3 points de retrait pour l'équipe U16 D3/B au classement 2023/2024

Les matchs à domicile des U16 D3 Poule B se dérouleront à huis clos jusqu'à la fin de la saison 2023/2024

Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Date du prochain match concerné : 02/06/2024

MATCH A HUIS CLOS

SENIORS D1

Match n°25897450 du 24/03/2024

PERSAN US / ESSG

La commission décide : Les matchs à domicile de l'équipe SENIORS D1 se dérouleront à huis clos jusqu'à la fin de la saison 2023/2024 avec 3 arbitres officiels et 2 délégués sur chaque match

Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Date du prochain match concerné : 26/05/2024



COURRIERS CLUBS

MARLY LA VILLE ES

Courriel du 26/04/2024

En application de l'art. 23.8 du RS du DVOF, les frais de déplacement de de l'arbitre sont à la charge du CHAMPAGNE SFC : Remboursement frais de 48.50€ à MARLY ES et débiter CHAMPAGNE SFC

En application de l'art. 23.8 du RS du DVOF, les frais de déplacement de de l'arbitre sont à la charge du PONTOISE FC : Remboursement frais de 48.50€ à MARLY ES et débiter CERGY PONTOISE

EMMB

Courriel du 07/05/2024

La COC ne peut satisfaire votre demande, le match est maintenu aux date et horaire indiqués sur le site internet le 09/05/2024 à 20H30

SARCELLES AAS

Courrier du 07/05/2024

Suite erreur administrative, confirmation de résultat

Seniors D2 Poule A

Match n°26062968 du 28/04/2024

ARGENTEUIL FC 2 – SARCELLES AAS 3

SARCELLES AAS 3 -1pt 0but

ARGENTEUIL FC 23pts 5buts

HERBLAY ES

Courriel du 26/03/2024

En raison des enjeux pour toutes les équipes citées, la COC ne peut accéder à votre demande en application des articles 10.3, 10.4 et 10.5 nous vous demandons de solliciter les clubs adverses de faire une inversion de rencontre ou de nous faire connaître une adresse pour un terrain de repli pour chaque match afin de disputer ces rencontres

GARGES FCM

Courriel du 15/04/2024

Votre demande concerne la dernière journée de championnat. La COC vous demande de solliciter le club adverse pour faire une inversion de rencontre.

HORAIRE - DATES (FOOTCLUBS)

BEAUCHAMP AS

Courriel du 04/05/2024

U16 D3 poule E

Match n°26561476 du 26/05/2024

BEAUCHAMP AS 2 / ECOUEN FC 4

Nouvelle date : 19/05/2024

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

SAINT BRICE FC

Courriel du 06/05/2024

Anciens D2 Poule A

Match n°25905743 du 12/05/2024

ROISSY EN FRANCE US 1 / SAINT BRICE FC 1

Nouvelle date : 15/05/2024

Nouvelle heure : 21H

Accord des deux clubs

Accord de la COC

**ECOUCEN FC**

Courriel du 06/05/2024
U14 D3 Poule C
Match n°27117488 du 25/05/2024
ECOUCEN FC 2 / MARLY LA VILLE ES 1
Nouvelle date : 11/05/2024
Accord des deux clubs
Accord de la COC

HORAIRES - DATES**CHAMPAGNE SFC**

Courriel du 07/05/2024
U16 D3 Poule E
Match n°26561463
EMMB 21 / CHAMPAGNE SFC 95 22
Nouvel horaire : 12H
Accord des 2 clubs
Accord de la COC

SAINT BRICE FC

U14 D4 Poule C
Match n°27141826 du 08/05/2024
SAINT BRICE FC 3 / PONTOISIENNE JS 1
Nouvelle date : 18/05/2024
Accord des 2 clubs
Accord de la COC

RECTIFICATION DE SCORE**Critérium +55 ans Poule A**

Match n°26621407 du 05/05/2024
GROSLAY FC 40 : 2
CROISSY US 40 : 0

U14 D4 Poule E

Match n°26513203 du 04/05/2024
FONTENAY EN PARISIS 21 : 1
MENUCOURT AS 21 : 4

MATCHS A JOUER LE 12/05/2024**Critérium +55 ans**

Match n°26625581 du 05/05/2024
MAGNY EN VEXIN 40 / VIARMES OL 40

Critérium +45 ans Poule B

Match n°26525507
SOISY ANDILLY MARGENCY 35 / VAUXOISE ES 35

**MATCHS A JOUER LE 15/05/2024****U14 D4 Poule E**

Match n°26513197

BEZONS USO 3 / ADAMOIS OL 2

Critérium +45 ans Poule B

Match n°26525496

VAUXOISE ES 3 / BRUYERES BERNES 35

La Commission décide match à jouer le 15/05/2024 à 20H sur les installations de Bruyères Bernes

MATCHS A JOUER LE 18/05/2024**U14 D4 Poule E**

Match n°26513166

JOUY LE MOUTIER FC 22 / EMMB 23

MATCHS A JOUER LE 19/05/2024**Critérium + 45 ans**

Match n°26525501 du 05/05/2024

MONTSOULT BAILLET / CONFLANS FC

Critérium + 45 ans

Match n°26525458 du 08/05/2024

VAUXOISE ES 35 / ERAGNY FC 35

Anciens D2 Poule A

Match n°25905737

PUISEUX LOUVRES 95 31

MATCHS A JOUER LE 20/05/2024**CDM D2**

Match n°26411380

ROISSY EN FRANCE US 5 / TOHO AS 5

Match à jouer à 20H30

MATCHS A JOUER LE 26/05/2024**Anciens D2 Poule A**

Match n°25906764

PUISEUX LOUVRES 95 31 / ROISSY EN FRANCE US 31

Match à jouer à 11H00

1ER APPEL DE FEUILLE DE MATCH**DOMONT FC****Seniors D4 Poule C**

Match n°26532601 du 28/04/2024

DOMONT FC 1 / HERBLAY ES 2

**BEZONS USO****U16 D3 Poule B**

Match n°25900330 du 28/04/2024

BEZONS USO 22 / PERSAN US 22

MONTMORENCY FC**U14 D2 Poule B**

Match n°25894945 du 27/04/2024

MONTMORENCY FC 21 / OSNY FC 21

2EME APPEL DE FEUILLE DE MATCH**MONTMORENCY FC****Seniors Féminines D1**

Match n°27239169 du 16/04/2024

MONTMORENCY FC 2 / COSMO TAVERNY 2

MONTMAGNY FC**U14 D3 Poule A**

Match n°25899486 du 02/03/2024

MONTMAGNY FC 21 / SOISY ANDILLY MARGENCY FC 22

MONTMORENCY FC**Seniors D4 Poule C**

Match n°26532562 du 21/04/2024

MONTMORENCY FC 2 / BOUFFEMONT ACF 2

1ER FORFAIT SANS AMENDE**ERAGNY AS FC****Seniors D3 Poule B**

Match n°26475230 du 05/05/2024

ERAGNY FC 2 / PONTOISIENNE JS 1

ERAGNY FC 2	-1pt	0but
PONTOISIENNE JS 1	3pts	5buts

SAINT PRIX ES**Anciens D4 Poule B**

Match n°27216348 du 08/05/2024

THILLAY VAUD'HERLAND 32 / SAINT PRIX ES 33

SAINT PRIX ES 33	-1pt	0but
THILLAY VAUD'HERLAND 32	3pts	5buts

1ER FORFAIT AVEC AMENDE**MONTSOULT BAILLET US****Seniors D4 Poule B**

Match n°26532202 du 05/05/2024

GAFEBP 2 / MONTSOULT BAILLET US 2

MONTSOULT BAILLET US 2	AMENDE 30€
------------------------	------------



MONTSOULT BAILLET US 2 -1pt 0but
 GAFEPB 2 3pts 5buts

ECLAIR DE PUISEUX

Seniors D4 Poule C

Match n°26532612 du 08/05/2024

ECLAIR DE PUISEUX 1 . DOMONT FC 1

ECLAIR DE PUISEUX 1 AMENDE 30€

ECLAIR DE PUISEUX 1 -1pt 0but
 DOMONT FC 1 3pts 5buts

SARCELLES AAS

Courrier du 07/05/2024

Suite erreur administrative, confirmation de résultat

Seniors D2 Poule A

Match n°26062968 du 28/04/2024

ARGENTEUIL FC 2 – SARCELLES AAS 3

SARCELLES AAS 3 AMENDE 30€

SARCELLES AAS 3 -1pt 0but
 ARGENTEUIL FC 23pts 5buts

SURVILLIERS AVENIR

Courrier du 05/05/2024

Match n°27216340 du 05/05/2024

BEAUCHAMP AS 32 / SURVILLIERS AVENIR 31

SURVILLIERS AVENIR 31 AMENDE 30€

SURVILLIERS AVENIR 31 -1pt 0but
 BEAUCHAMP AS 32 3pts 5buts

2EME FORFAIT SANS AMENDE

GAFEPB

Critérium +55 ans Poule B

Match n°26625582 du 05/05/2024

COSMO TAVERNY 40 / ENT. GAFEPB

VEXIN AS

U14 D4 Poule A

Match n°25899684 du 04/05/2024

VEXIN AS 22 / MONTMORENCY FC 2

VEXIN AS 22 -1pt 0but
 MONTMORENCY FC 22 3pts 5buts

MARLY LA VILLE ES

Anciens D3 Poule C

Match n°26851340 du 05/05/2024

GAFEPB 31 / MARLY LA VILLE ES 32

MARLY LA VILLE AS 32 -1pt 0but
 GAFEPB 31 3pts 5buts



2EME FORFAIT AVEC AMENDE

ENT.GAFEPB ST PRIX

Critérium +55 ans Poule B

Match n°26625582 du 05/05/2024

COSMO TAVERNY 40 / ENT. GAFEPB

ENT.GAFEPB ST PRIX Amende 35€

ARGENTEUIL FC

Seniors Féminines D1

Match n°27239179 du 04/05/2024

CERGY PONTOISE FC 2 / ARGENTEUIL FC 1

ARGENTEUIL FC 1 Amende 35€

ARGENTEUIL FC 1-1pt 0but
CERGY PONTOISE FC 2 3pts 5buts

AUVERS ENNERY FC

Anciens D4 Poule A

Match n°267440555 du 05/05/2024

AUVERS ENNERY FC 32 / VAUREAL FCM 32

AUVERS ENNERY FC 32 Amende 35€

AUVERS ENNERY FC 32 -1pt 0but
VAUREAL FCM 32 3pts 5buts

3EME FORFAIT INDUISANT LE FORFAIT GENERAL

VAUREAL FCM

U14 D4 poule B

Match n°25899772 du 04/05/2024

SARCELLES AAS 26 / VAUREAL FCM 22

FORFAIT GENERAL

VAUREAL FCM 22

U14 D4 Poule B

Amende 110€

Secrétaire de Séance
M. P. Sénécal

Présidente de Séance
M. P. Pezière



COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS SECTIONS FEMININES U14F A SENIORS F

Commission du 07 mai 2024

IMPORTANT

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2022/2023, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.
RAPPEL

RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

Article 44.2 –

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.

Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

- Match remis (arrêté municipal sans liste des matches concernés) = 50€

-Annulation de l'engagement après la parution du calendrier = 102€

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée. Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

ATTENTION :

La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

INFORMATION AUX CLUBS

La saison 2023-24 des critères féminins à 8 et à 11 sera close au 01 juin 2024.

Aucune rencontre ne pourra se jouer au-delà de cette date.

Rappel : Un délai de 48h minimum doit être respecté entre 2 rencontres

COURRIERS DES CLUBS

ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT

Mail du 26/04/24

Séniors F à 8

Nous prenons note du souci de résultat affiché, nous demandons un rapport explicatif sur le déroulement de la rencontre, à la suite de plusieurs éléments contraire.

FOSES FU

Mail du 26/04/24

Séniors F à 8

Nous demandons un rapport explicatif sur le déroulement de la rencontre, suite à plusieurs éléments contraires sur la rencontre du Fosses FU 1 – ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT 2

RENCONTRES REPORTEES

17/05/24

Senior F à 8 – groupe A

Footclub du 30/04/24

Rencontre n°27837523 ; *GROSLAY FC 1 – CHAMPAGNE SFC 1*

Rencontre du 03/05/24

Senior F à 8 – groupe B

Footclub du 30/04/24

Rencontre n°27837559 ; *GROSLAY FC 2 – BELLOY-ST MARTIN ASC1*

Rencontre du 03/05/24

18/05/24

U15 F à 8 – groupe A

Rencontre n°27836523

FOSES FU 1 / TAVERNY COSMO 1

Rencontre du 27/04/24

24/05/24

SENIORS F à 8 – groupe A

Rencontre n°27836485

MAGNY US CANTON 1 – ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT 2

Rencontre du 01/03/24



MODIFICATION D'HORAIRE ET DE LIEU

SENIORS F à 8 – groupe A

Foot club 23/04/24

Rencontre n°27836498

BELLOY ST MARTIN ASC 1 / ST OUEN L'AUMONE AS 1

Rencontre du 03/05/24

Nouvel Horaire à 11h

SENIORS F à 8 – groupe B

Foot club 03/05/24

Rencontre n°27837560

ST PRIX ES 1 / GAFEPB 1

Rencontre du 03/05/24

INVERSION de la rencontre

Nouvelle adresse : Stade d'ébats 1, T5, Le Plessis Bouchard

FORFAITS AVISES

U15F groupeB

CERGY-PONTOISE FC 4

Mail du ??/ ??/24

Rencontre n°27836528 du 04/05/24 contre Franconville FC 1

2^{ème} forfait avisé

ENTENTE BEAUMONT MOURS

Mail du 24/04/24

U15F Groupe A

Rencontre n°27836495 du 27/04/24 contre Groslay FC 1

1^{er}forfait avisé

APPELS FEUILLES DE MATCHS

U15F-groupe A

CERGY PONTOISE FC 3

Rencontre n°27836498 ; du 04/05/24 contre Cormeillais ACS 1

1^{er} appel le 07/05/24

U15F-groupe B

FRANCONVILLE FC 1

Rencontre n°27836522 ; du 27/04/24 contre Puisseux – Louvres FC95 1

1^{er} appel le 07/05/24

U15F-groupe B

PUISEUX LOUVRES FC95 1

Rencontre n°27836529 ; du 04/05/24 contre Fosses FU 1

1^{er} appel le 07/05/24

U15Fà 11 groupe A

ARGENTEUIL FC 1

Rencontre n°27836092 ; du 04/05/24 contre Persan US 1

1^{er} appel le 07/05/24



U15Fà 11 groupe A

ECOUEEN FC 1

Rencontre n°27836091 ; du 04/05/24 contre Ecouen FC2

1^{er} appel le 07/05/24

SeniorF à 8 groupe A

FOSES FU 1

Rencontre n°27836494 ; du 26/04/24 contre Ent.Mmb FC2

1^{er} appel le 07/05/24

SeniorF à 8 groupe B

ENT BEAUMONT MOURS

Rencontre n°27836502 ; du 03/05/24 contre Domont FC1

1^{er} appel le 07/05/24



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 6 MAI 2024

- Présents** : Mme Gontarczyk (Présidente) -
M Le Nagard - M Sénécal
- Assistent** : Mme Escroignard (Comité) - M Allard (CTDAP)
- Excusée** : Mme Bastos

INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

.....

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL.
Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.

COURRIER DES CLUBS

AUVERS ENNERY FC : Mail du 01 05 24



Pris note de la confirmation du

BELLOY ST MARTIN ASC : Mail du 01 05 24

Pris note du forfait avisé de vos joueurs U9 sur plateau du 04 05 24 à CHAUMONTEL LUZARCHES AS

BELLOY ST MARTIN ASC : Mail du 01 05 24

Pris note du forfait avisé de vos 2 équipes sur rencontres de critérium U10/U11 du 04 05 24 à EAUBONNE CSM

BEZONS USO : Mail du 06 05 24

Pris note du souci rencontré avec la tablette sur rencontres de critérium U10/U11 à SOISY AM FC. La commission attend les feuilles de match papier

BONNEUIL ASC : Mail du 01 05 24

Pris note de votre remarque concernant la rencontre de critérium U12/U13 du 25 05 24. Le calendrier étant ainsi établi la commission vous demande de voir avec le club adverse pour une inversion de rencontre

CHAMPAGNE SFC : Mail du 02 05 24

Pris note du forfait avisé d'une équipe U8 sur plateau du 04 05 24 à BELLOY ST MARTIN ASC

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Mail du 03 05 24

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U9 du 04 05 24

COSMO TAVERNY : Mail du 06 05 24

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de vos équipes U8 sur centre du plateau du 04 05 24 à GROSLAY FC

COURDIMANCHE AS : Mail du 03 05 24

Pris note du forfait avisé de votre équipe 6 sur rencontre de critérium U10/U11 du 04 05 24 à MARCOUVILLE CITY CPA

DEUIL ENGHEN FC : Mail du 05 05 24

Pris note du souci rencontré avec la tablette sur rencontres de critérium U10/U11 à l'ENTENTE SSG. La commission attend les feuilles de match papier

DEUIL ENGHEN FC : Mail du 05 05 24

Pris note de votre demande concernant la Journée Nationale des U6/U7 du 8 & 9 Juin à GONESSE RC

ECOUEEN FC : Mail du 02 05 24

Pris note de votre demande concernant l'amende pour appel de feuilles de match sur critérium U10/U11. La commission transmet au secrétariat pour annulation

ENTENTE SSG : Mail du 06 05 24

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuilles de matchs

FONTENAY FC : Mail du 02 05 24

Pris note du forfait avisé de vos équipes U8 sur centre du plateau du 04 05 24 à BELLOY ST MARTIN ASC

FRANCONVILLE FC : Mail du 02 05 24

Pris note de votre information sur le déplacement de vos équipes U8 sur le plateau du 04 05 24

FRANCONVILLE FC : Mail du 02 05 24

Pris note du forfait avisé de vos équipes U8 sur centre du plateau du 04 05 24 à GONESSE RC

GONESSE RC : Mail du 03 05 24

Pris note du forfait avisé de vos équipes 4 & 5 sur rencontres de critérium U10/U11 du 04 05 24 à ARGENTEUIL RC

**ES HERBLAY** : Mail du 23 04 24

Pris note de votre réponse concernant l'amende pour non-réception de feuilles de présence réclamées. La commission regrette mais lors de sa séance du 15 04 24, les feuilles n'étaient pas déposées dans FAL. Votre club avait reçu auparavant 2 appels via la messagerie officielle

JOUY FC : Mail du 03 05 24

Pris note de votre demande de report de critérium U10/U11 et U11 Avenir à la suite de la réception de la Finale Régionale du Festival Foot U13

MENUCOURT AS : Mail du 02 05 24

Pris note du forfait avisé de vos équipes U8 sur centre du plateau du 04 05 24 à MARCOUVILLE CITY CPA

MONTMAGNY FC : Mail du 03 05 24

Pris note de votre demande concernant la Journée Nationale des U6/U7 du 8 & 9 Juin à GONESSE RC

OSNY FC : Mail du 30 04 24

Pris note de la confirmation d'engager 2 équipes U9 pour la 3^{ème} phase

PERSAN US : Mail du 03 05 24

Pris note du forfait avisé de vos équipes U8 sur centre du plateau du 04 05 24 à VIARMES ASNIERES OL

ST OUEN AS : Mail du 05 05 24

Pris note de votre demande concernant l'homologation de tournoi. La commission vous demande de transmettre le règlement de votre tournoi à la commission Statuts & Règlements.

SARCELLES AAS : Mail du 27 04 24

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U8 niveau 2 du 04 05 24

SURVILLIERS AVENIR : Mail du 03 05 24

Pris note forfait avisé de votre équipe 1 sur rencontre de critérium U10/U11 du 04 05 24 à MONTIGNY FC

VIARMES ASNIERES OL : Mail du 03 05 24

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 4 sur rencontre de critérium U10/U11 du 04 05 24 à MENUCOURT AS

VIARMES ASNIERES OL : Mail du 06 05 24

Pris note de votre demande de report de rencontres U12/U13 du 11 05 24 contre DOMONT FC. La commission vous demande de vous rapprocher du club adverse pour choisir une date qui convient aux 2 clubs et d'effectuer une demande de dérogation via Footclubs.

AUDITION

Plateaux & Critériums

Pour le club de **BEZONS USO**

- Le Président **Absence non excusée**
- Le Responsable Foot Animation. **Absence non excusée**



FINALE COUPE U12 du 8 MAI 2023

La finale de la Coupe du Comité U12 aura lieu mercredi
8 Mai 2024 sur les installations du club de VILLIERS FC – Parc des Sports et de Loisirs – 26, Rue des Champs Bacon

Les équipes ci-dessous sont attendues pour 13H00 avec 1 jeu de maillots numérotés.

Centre n° 1	VILLIERS FC
Centre n° 2	CERGY PONTOISE FC
Centre n° 3	ECOUEEN FC
Centre n° 4	FRANCONVILLE FC

MATCHS CRITERIUM REMIS

SAMEDI 18 MAI 2024

CRITERIUM U10/U11

JOUY FC 7 vs CERGY 11 : match n° 27786174

CRITERIUM U10 & U11 AVENIR

JOUY FC 1 vs ERAGNY FC 1 : match n° 27784498

JOUY FC 22 vs ERAGNY FC 22 : match n° 27784062

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE CRITERIUM

CRITERIUM U10/U11

VALLEE DE SAUSSERON ES 1 & 2 : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 27786805 & 27786861 du 04 05 24 – critérium U10/U11 contre ERMONT AMS 6 & 7

SARCELLES AAS 7 & 8 : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 27786959 & 27787034 du 04 05 24 – critérium U10/U11 contre MARCOUVILLE CITY CPA 1 & 2

BRUYERES BERNES USM 1 : 1^{er} appel de feuille de match n° 27792054 du 04 05 24 – critérium U10/U11 contre BEAUCHAMP AS 1

COSMO TAVERNY 4 – 5 & 6 : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 27792250 - 27792200 & 27792301 du 04 05 24 – critérium U10/U11 contre MOTIGNY FC 5– 6 & 7

VILLIERS FC 4 : 1^{er} appel de feuille de match n° 27808305 du 04 05 24 – critérium U10/U11 contre GROSLAY FC 2

FOSES UF 3 & 4 : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 27808347 & 27808520 du 04 05 24 – critérium U10/U11 contre ARNOUVILLE FAS 3 & 4

PERSAN US 1 & 2 : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 27808593 & 27808666 du 04 05 24 – critérium U10/U11 contre MARLY ES 1 & 2



ENTENTE SSG 9 & 10 : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 27808713 & 27808758 du 04 05 24 – critérium U10/U11 contre DEUIL ENGHIEU FC 3 & 4

ARGENTEUIL RC 3 – 4 – 5 & 6 : 1^{er} appel de feuilles de match n° 27808803 – 27808848 – 27808893 & 27809034 du 04 05 24 – critérium U10/U11 contre GONESSE RC 3 – 4 – 5 & 6

BEZONS USO 4 – 5 & 6 : 1^{er} appel de feuilles de match n° 27808847 – 27808892 & 27809033 du 04 05 24 – critérium U10/U11 contre PUISEUX LOUVRES FC 2 – 3 & 4

VAUREAL FCM 1 : 1^{er} appel de feuille de match n° 27809079 du 04 05 24 – critérium U10/U11 contre ROISSY US 1

CRITERIUM U10 AVENIR

CERGY PONTOISE FC 22 : 1^{er} appel feuille de match n° 27783889 du 04 05 24 – critérium U10 Avenir contre ERMONT AS 22

ENTENTE MMB 22 : 1^{er} appel feuille de match n° 27784061 du 04 05 24 – critérium U10 Avenir contre VILLIERS FC 22

GARGES FCM 22 : 1^{er} appel feuille de match n° 27784064 du 04 05 24 – critérium U10 Avenir contre ST OUEN AS 22

CRITERIUM U11 AVENIR

ARGENTEUIL FC 1 : 1^{er} appel feuille de match n° 27784444 du 04 05 24 – critérium U11 Avenir contre GOUSSAINVILLE FC 1

SOISY AM FC 1 : 1^{er} appel feuille de match n° 27784471 du 04 05 24 – critérium U11 Avenir contre BEZONS USO 1

CERGY PONTOISE FC 1 : 1^{er} appel feuille de match n° 27784472 du 04 05 24 – critérium U11 Avenir contre ERMONT AMS 1

GONESSE RC 1 : 1^{er} appel feuille de match n° 27784499 du 04 05 24 – critérium U11 Avenir contre ARGENTEUIL RC 1

GARGES FCM 1 : 1^{er} appel feuille de match n° 27784500 du 04 05 24 – critérium U11 Avenir contre ST OUEN AS 1

2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE CRITERIUM

CRITERIUM U12/U13

ENTENTE BOISSY CHARS 1 : 2^{ème} appel de feuille de match n° 27809285 du 27 04 24 – critérium U12/U13 contre CHAUMONTEL LUZARCHES AS 1

SARCELLES AAS 2 & 3 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 27809285 & 27809331 du 27 04 24 – critérium U12/U13 contre BEAUCHAMP AS 1 & 2

GARGES FCM 3 & 4 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 27809420 & 27809465 du 27 04 24 – critérium U12/U13 contre COSMO TAVERNY 1 & 2

ENTENTE SSG 2 – 3 – 4 & 5 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 27814577 – 27814699 - 27814938 & 27814999 du 27 04 24 – critérium U12/U13 contre BEZONS USO 2 – 3 – 4 & 5

ARGENTEUIL FC 6 – 7 – 8 & 9 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 27814578 – 27814700 - 27814939 & 27815000 du 27 04 24 – critérium U12/U13 contre OSNY FC 2 – 3 – 4 & 5



JOUY FC 1 – 2 – 3 & 4 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 27814580 – 27814702 – 27814941 & 27815002 du 27 04 24 - critérium U12/U13 contre ST LEU FC 1 – 2 – 3 & 4

VILLIERS FC 2 – 4 & 5 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 27815104 – 27815702 & 27815313 du 27 04 24 – critérium U12/U13 contre GONESSE RC 2 – 4 & 5

CRITERIUM U13 AVENIR

ST BRICE FC 1 : 2^{ème} appel feuille match n° 27786007 du 27 04 24 – critérium U13 AVENIR contre ARGENTEUIL FC 1

AMENDE

HERBLAY ES : Non organisation du centre n° 29 du plateau U6/U7 du 27 04 24 de la part du club organisateur
Amende : 100€

FRANCONVILLE FC : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 1 rencontre n° 27845126 – critérium U13 Avenir du 27 04 24 à ECOUEN FC 1
Amende : 15€

VIARMES ASNIERES OL : 2^{ème} forfait non avisé de votre équipe 4 sur rencontre n° 27792203 – critérium U10/U11 du 04 05 24 à MENU COURT AS
Amende : 20€

COSMO TAVERNY : Absence non excusée sur centre du plateau U8 du 04 05 24 à GROSLAY FC
Amende : 50€

PIERRELAYE FC : Non transmission après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 1 du plateau U6/U7 du 16 03 24 à ERAGNY FC
Amende : 30€

PARMAIN AC : Non transmission après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 2 du plateau U6/U7 du 16 03 24 à ADAMOIS OL
Amende : 30€

MONTMORENCY FC : Non transmission après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 7 du plateau U6/U7 du 16 03 24 à ECOUEN FC
Amende : 30€

GONESSE RC : Non transmission après 2 relances de feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 12 du plateau U6/U7 du 16 03 24 à GONESSE RC
Amende : 30€

THILLAY ESM : Non transmission après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 13 du plateau U6/U7 du 16 03 24 à GOUSSAINVILLE FC
Amende : 30€

SARCELLES AAS : Non transmission après 2 relances de feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 19 du plateau U6/U7 du 16 03 24 à SARCELLES AAS ainsi que les feuilles de présence du club de MONTSOULT BAILLET US
Amende : 30€ x 2 = 60€

MONTSOULT BAILLET US : Non transmission après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 19 du plateau U6/U7 du 16 03 24 à SARCELLES AAS
Amende : 30€



FRANCONVILLE FC : Non transmission après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 23 du plateau U6/U7 du 16 03 24 à ST PRIX ES

Amende : 30€

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Non transmission après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 24 du plateau U6/U7 du 16 03 24 à PERSAN US

Amende : 30€

VAUREAL FCM : Non transmission après 2 relances de feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 25 du plateau U6/U7 du 16 03 24 à VAUREAL FCM ainsi que les feuilles de présence des clubs de Entente BOISSY CHARS – MAGNY FC & VALLEE DE SAUSSERON

Amende : 30€ x 4 = 120€

Entente BOISSY CHARS : Non transmission après 2 relances de feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 25 du plateau U6/U7 du 16 03 24 à VAUREAL FCM

Amende : 30€

MAGNY FC : Non transmission après 2 relances de feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 25 du plateau U6/U7 du 16 03 24 à VAUREAL FCM

Amende : 30€

MAGNY FC : Non transmission après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 1 du plateau U8 Niveau 2 du 23 03 24 à AUVERS ENNERY FC

Amende : 30€

CORMEILLAIS ACS : Non transmission après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 2 du plateau U8 Niveau 2 du 23 03 24 à BEAUCHAMP AS

Amende : 30€

DOMONT FC : Non transmission après 2 relances de feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 6 du plateau U8 Niveau 2 du 23 03 24 à DOMONT FC

Amende : 30€

PUISEUX LOUVRES FC : Non transmission après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 10 du plateau U8 Niveau 2 du 23 03 24 à FONTENAY FC

Amende : 30€

ERMONT AMS : Non transmission après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 13 du plateau U8 Niveau 2 du 23 03 24 à GOUSSAINVILLE FC

Amende : 30€

SARCELLES AAS : Non transmission après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 13 du plateau U8 Niveau 2 du 23 03 24 à GROSLAY FC

Amende : 30€

ARGENTEUIL RC : Non transmission après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 16 du plateau U8 Niveau 2 du 23 03 24 à OSNY FC

Amende : 30€

ST OUEN AS : Non transmission après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 16 du plateau U8 Niveau 2 du 23 03 24 à OSNY FC

Amende : 30€

GONESSE RC : Non transmission après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 18 du plateau U8 Niveau 2 du 23 03 24 à ST LEU FC



Amende : 30€

BOUFFEMONT AC : Non réception après 2 relances de feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 3 du plateau U9 Niveau 2 du 23 03 24 à BOUFFEMONT AC

Amende : 30€

CORMEILLAIS ACS : Non réception après 2 relances de feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 4 du plateau U9 Niveau 2 du 23 03 24 à CORMEILLAIS ACS

Amende : 30€

PUISEUX LOUVRES FC : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 5 du plateau U9 Niveau 2 du 23 03 24 à Entente BEAUMONT MOURS

Amende : 30€

PERSAN US : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 5 du plateau U9 Niveau 2 du 23 03 24 à Entente BEAUMONT MOURS

Amende : 30€

SARCELLES AAS : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 8 du plateau U9 Niveau 2 du 23 03 24 à GONESSE RC

Amende : 30€

MONTSOULT BAILLET US : Non réception après 2 relances de feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 13 du plateau U9 Niveau 2 du 23 03 24 à MONTSOULT BAILLET US ainsi que le feuille de présence du club de COSMO TAVERNY

Amende : 30€ x 2 = 60€

COSMO TAVERNY : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 13 du plateau U9 Niveau 2 du 23 03 24 à MONTSOULT BAILLET US

Amende : 30€

VAUREAL FCM : Non réception après 2 relances de feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 16 du plateau U9 Niveau 2 du 23 03 24 à VAUREAL FCM ainsi que la feuille de présence des clubs de MAGNY FC & VALLEE DE SAUSSERON

Amende : 30€ x 3 = 90€

MAGNY FC : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 16 du plateau U9 Niveau 2 du 23 03 24 à VAUREAL FCM

Amende : 30€

VALLEE DU SAUSSERON : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 16 du plateau U9 Niveau 2 du 23 03 24 à VAUREAL FCM

Amende : 30€

ST OUEN AS : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 17 du plateau U9 Niveau 2 du 23 03 24 à ST PRIX ES

Amende : 30€

PERSAN US : Non réception après 2 relances de feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 19 du plateau U9 Niveau 2 du 23 03 24 à PERSAN US ainsi que la feuille de présence des clubs d'Entente MMB & PRESLE USL

Amende : 30€ x 3 = 90€

ENTENTE MMB : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 19 du plateau U9 Niveau 2 du 23 03 24 à PERSAN US



Amende : 30€

PRESLES USL : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 19 du plateau U9 Niveau 2 du 23 03 24 à PERSAN US

Amende : 30€

BEZONS USO : Absence non excusée à convocation de la Commission Foot Animation du 06 05 24

Amende : 35€ x 2 = 70€

PHASES FINALES DEPARTEMENTALES

Phase Finale Départementale de la Coupe U12 le mercredi 8 mai 2024 à VILLIERS FC

Journée Nationale des U6/U7 le 8 juin 2024 (matin & après-midi) et le 9 juin 2024 (matin) à GONESSE RC

Prochaine Réunion lundi 13 mai 2024



COMMISSION DEPARTEMENTALE FOOTBALL ANIMATION SECTION FEMININE

Commission du 07 mai 2024

IMPORTANT

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2023/2024, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories à partir de U11F et FAL pour U7F et U9F

RAPPEL

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

Article 44.2 –

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.

Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est **L'HORAIRE DE COUP D'ENVOI**, les équipes doivent arriver en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée. Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

TEMPS DE JEU PAR CATEGORIE EN CRITERIUM

U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn

U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

Inscriptions critérium, sauf U13F Avenir :

Les clubs désirants inscrire une équipe doivent impérativement indiqués dans leur courriel :

Le référent féminin : nom, prénom, téléphone

Le responsable de la catégorie : nom, prénom, téléphone

Le stade ou le terrain et la surface.

Inscription au divers challenge U11F et festival foot U13F.

**Les inscriptions de U6F à U9F dans FAL :**

Vous ne pouvez plus engager vos joueuses dans FAL, vous pouvez inscrire vos joueuses par courriel toute l'année au moins 13 jours avant une date de plateau en indiquant :

Le responsable de la catégorie : nom, prénom, téléphone

Le stade, les souhaits (organisateur ou non) et heure

Vous pouvez vous inscrire en U7F si vous avez moins de 4 joueuses et en U9F si vous avez moins de 5 joueuses.

INFORMATION AUX CLUBS

La saison 2023-24 des critères féminins à 8 et à 11 sera close au 01 juin 2024.

Aucune rencontre ne pourra se jouer au-delà de cette date.

Rappel : Un délai de 48h minimum doit être respecté entre 2 rencontres

COURRIERS DES CLUBS**PLATEAU U7F-U9F****Mail du 04/05/24 du FC ARGENTEUIL**

Erreur administrative FAL, le stade indiqué en U9F ne correspond pas à une installation de la commune de Pontoise.

Le bon site est indiqué en U7F. Aucune sanction prise à l'encontre du FC ARGENTEUIL

Désolé pour votre déplacement sur le site de l'Isle Adam

MODIFICATIONS D'HORAIRE ET LIEUX**U13F le 18/05/2024****U13F- Groupe C****Footclub du 01/05/24**

JOUY LE MOUTIER FC1 - Ent BEAUMONT MOURS 1; rencontre du 04/05/24

Rencontre n°27835050

Nouvel date

U11F le 25/05/2024**U11F- Groupe B**

BELLOY ST MARTIN ASC 1 – ARGENTEUIL FC 1

Rencontre n°27834205

Nouvel Horaire : 12h30

U11F- Groupe C**Footclub du 02 mai 24**

CERGY PONTOISE FC2 – ADAMOIS OL 1

Rencontre n°27834249

Nouveau stade : stade des Maradas, passage du lycée, Pontoise ; match à 10 h00

U13F le 25/05/2024**U13F - Groupe A**

ST OUEN L'AUMONE AS 1 – GONESSE RC 1

Rencontre n°27835276

Changt stade Escutary, 13 rue Léo Lagrange - ST Ouen l'Aumône

**U13F- Avenir****Footclub du 02 mai 24****CERGY PONTOISE FC2 – RC ARGENTEUIL 1**

Rencontre n°27834699

Changement stade : stade des Maradas, passage du lycée, Pontoise ; match à 10 h00**U13F- groupe B****Footclub du 02 mai 24****CERGY PONTOISE FC2 – CORMEILLAIS ACS 1**

Rencontre n°27835054

Changement stade : stade des Maradas, passage du lycée, Pontoise ; match à 10 h00**U13F- groupe C****Footclub du 02 mai 24****CERGY PONTOISE FC3 – GROSLAY FC1**

Rencontre n°27835081

Changement stade : stade des Maradas, passage du lycée, Pontoise ; match à 10 h00**U13F le 01/06/2024****U13F – Avenir****Footclub 29/04/24****HERBLAY ES 1 – Ent ESSG-SOISY 1**

Rencontre n°27834705

Changt stade Auguste Delaune, 12 rue des cressonnières, St Gratien**U13F – Avenir****Footclub 02/05/24****ERAGNY FC1 – GARGES GONESSE FCM 1**

Rencontre n°27834707

Changt stade de la butte, 77-79 rue de Pierrelaye, Eragny**APPEL FEUILLES DE MATCHS****U11F-groupe A****Ent ESSG-FCSAM 1**

Rencontre n°27834138 ; du 04/05/24 contre St Ouen l'Aumône AS 1

1^{er} appel le 07/05/24**U11F-groupe A****PERSAN US 03 1**

Rencontre n°27834142 ; du 04/05/24 contre Taverny COSMO 1

1^{er} appel le 07/05/24**U11F-groupe B****SARCELLES AAS 2**

Rencontre n°27834181 ; du 02/03/24 contre St Prix ES 1

1^{er} appel le 30/04/24**2^{ième} appel le 07/05/24****U11F-groupe B****GONESSE RC 1**

Rencontre n°27834194 ; du 04/05/24 contre Sarcelles AAS 2

1^{er} appel le 07/05/24

**U11F-groupe C****BEZONS USO 1**

Rencontre n°27834240 ; du 04/05/24 contre Taverny COSMO 2

1^{er} appel le 07/05/24**U13F-Avenir****HERBLAY ES 1**

Rencontre n°27834695 ; du 04/05/24 contre ST Brice FC 1

1^{er} appel le 07/05/24**U13F-Avenir****ERAGNY FC 1**

Rencontre n°27834694 ; du 04/05/24 contre Cergy-Pontoise FC 1

1^{er} appel le 07/05/24**U13F-groupe A****Ent ESSG-FCSAM 2**

Rencontre n°27835270 ; du 27/04/24 contre Herblay ES2

1^{er} appel le 30/04/24**2^{ième} appel le 07/05/24****U13F-groupe B****PERSAN US 03 1**

Rencontre n°27835046 ; du 27/04/24 contre St Brice FC2

1^{er} appel le 30/04/24**2^{ième} appel le 07/05/24****U13F-groupe B****JOUY LE MOUTIER FC 1**

Rencontre n°27835044 ; du 27/04/24 contre Franconville FC1

1^{er} appel le 30/04/24**2^{ième} appel le 07/05/24****APPEL FEUILLE DE PLATEAU****U7F et U9F****CERGY-PONTOISE - Plateau du 04 mai 2024****Manque feuilles de présence U7F : CERGY-PONTOISE FC, ENT SSG-SOISY et St PRIX****Manque feuilles de présence U9F : CERGY-PONTOISE FC, ENT SSG-SOISY, St PRIX, ADAMOIS OL, AS ERAGNY.****1^{er} appel****APPEL FEUILLE DE PRESENCES****FORFAITS AVISES****U7F****OL-ADAMOIS - Plateau du 04 mai 2024 à Cergy-Pontoise****U11F-groupe C****ST BRICE FC 2**

Rencontre n°27834238 ; du 04/05/24 contre Eragny ASFC 1

1^{er} forfait

**U13F-groupe B****PERSAN US 1, mail du 02/05/24**

Rencontre n°27835049 ; du 04/05/24 contre Cormeillais FC 1

1^{er} forfait**U13F-groupe C****CERGY6PONTOISE FC3 ; mail du 02/05/24**

Rencontre n°27835077 ; du 04/05/24 contre Bezons USO 1

1^{er} forfait**FORFAITS****U13F-groupe B****FRANCONVILLE FC1 ; Rencontre n°27835044 ; du 27/04/24 à Jouy le moutier****1^{er} forfait****U9F****ERMONT AMS - Plateau du 04 mai 2024 à Fosses FU****Absence non prévenue, Forfait****U9F****MONTMORENCY FC - Plateau du 04 mai 2024 à Fosses FU****Absence non prévenue, Forfait****AMENDES****U13F-groupe B****FRANCONVILLE FC1 ; Rencontre n°27835044; du 27/04/24 à Jouy le moutier****1^{er} forfait : amende 15€****U9F****SARCELLES AAS - Plateau du 23 mars 2024 à Ermont ASM****Sans réponse après 2 appels de feuille de présence : 52€****U9F****MONTMORENCY FC - Plateau du 04 mai 2024 à Fosses FU****Forfait : 50€****U9F****ERMONT AMS - Plateau du 04 mai 2024 à Fosses FU****Forfait : 50€**



PLATEAUX U7F ET U9F

DATES ET LIEUX DES CENTRES

PLATEAUX SUIVIS EXCLUSIVEMENT PAR FAL

- PLATEAU 1 : 14 OCTOBRE 2023- (Saint Prix)
PLATEAU 2 : 25 NOVEMBRE 2023- (l'Isle Adam)
PLATEAU 3 : 09 DECEMBRE 2023- (Cergy Pontoise)
PLATEAU 4 : 13 JANVIER 2024 - (ESSG et Sarcelles)
PLATEAU 5 : 27 JANVIER 2024 – (Gonesse et Argenteuil)
PLATEAU 6 : 02 MARS 2024 -- (St Prix et Eragny)
PLATEAU 7 : 23 MARS 2024 - (l'Isle Adam et Ermont)
PLATEAU 8 : 04 MAI 2024 - (Cergy Pontoise- Fosses)
PLATEAU 9 : 25 mai 2024 – (Ent SSG-Soisy – Sarcelles)

CHAQUE PLATEAU FEMININ DOIT POUVOIR ACCUEILLIR SEPAREMENT et SIMULTANEMENT UN PLATEAU U7F ET U9F

Aucune joueuse U6F ou U7F ne doit participer au plateau U9F
et

Aucune joueuse U8F et U9F ne doit participer au Plateau U7F

Pour garantir la bonne organisation des plateaux, seuls les clubs inscrits dans FAL pourront participer

PREVOIR PRESENTATION DE LICENCES

Rappel : inscription sur feuille de match d'un(e) licencié(e) non admise à participer eu égard à son âge, amende 80€

Pour qu'une inscription soit prise en compte pour les plateaux U7F ou U9F, elle devra nous parvenir complète au moins le lundi midi de la semaine précédent un plateau, soit 13 jours en amont.

Ex : plateau le 14/10 courriel complet avant le 02/10 midi

INFORMATION PLATEAU U7F et U9F

La feuille de présence est l'équivalent d'une feuille de match.

Elle doit comporter :

Les noms, prénoms, numéro de licence, catégorie des joueuses et confirmer leur présence.

Les noms, prénoms, numéro de licence et signature du responsable majeur

Les noms, prénoms, numéro de licence des adjoints

Dans tous les cas une feuille de plateau doit être établie

Que le plateau se soit déroulé ou non

Non transmission de la feuille de présence du club visiteur après 2 relances (le club visiteur doit remettre sa feuille de présence au centre d'accueil et conserver un double de celle-ci pour transmission en cas de relance)

Le club recevant doit indiquer la non-transmission de la feuille de présence par le club visiteur sur la feuille de plateau ou signaler par mail à la commission féminine si le constat de l'absence de celle-ci post plateau



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION RESTREINTE DU 06 MAI 2024

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

RAPPEL

PORT DES PROTÈGE-TIBIAS

ART 16.3 : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

RAPPEL

FEUILLE DE MATCH (FMI)

ART 13Bis : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.

Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.



COURRIERS CLUBS

Sportifs de Garges : Mail du 02-05-24

Pris note de votre impossibilité de recevoir le plateau U10 le dimanche 26 mai 24.

La commission transfère le plateau à Persanaise Cfj.

Sportifs de Garges : Mail du 02-05-24

Pris note de la non utilisation de la FMI pour la rencontre U14 du 28-04-24 contre CS Jocassiens.

La commission vous demande de transmettre la feuille de match papier.

Pris note du résultat de la rencontre : Sportifs de Garges 7 Buts – Cs Jocassiens 6 Buts.

Bezons Futsal Club : Mail du 06-05-24

Pris note de votre proposition de date pour la rencontre à rejouer contre Montigny Lvdb :

Match n° 26571946 : vendredi 10-05-24 à 21H15 – Gymnase Pierre de Coubertin

Accord de la commission.

MATCH REMIS

SENIOR D2

Match n° 26571946 : Bezons Futsal Club 2 / Montigny Lvdb 1 : **le vendredi 10-05-24 à 21H15 – Gymnase Coubertin**

Match n° 26571966 : Montigny Lvdb 1 / My Sarcelles Futsal 1 : **le samedi 25-05-24 à 19H15**

CRITÉRIUM U12

Match n° 27731597 : Combo Futsal 21 / Cs Jocassiens 21 : **le dimanche 26-05-24 à 13H30**

FINALES COUPES COMITÉ ET CVO FUTSAL

Les Finales de **Coupe Comité et CVO Futsal** auront lieu **le samedi 01 juin 2023 à Garges les Gonesse**

Gymnase Allende Néruda – 4 rue Jules Ferry – 95140 Garges Les Gonesse

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

COUPE COMITÉ FUTSAL

FINALE



N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	28147647	ATTAINVILLE FUTSAL C 2	GOUSSAINVILLE FC 2	Samedi 01-06-24 à 13H45

COUPE CVO FUTSAL

FINALE

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	28147651	AFS VAUREAL 1	SPORTIFS DE GARGES 1	Samedi 01-06-24 à 16H00

La commission remercie les clubs de Marcouville City CP et Sportifs de Garges pour leur candidature.

CONVOCATION

La commission Futsal convoque le président ou son représentant **le lundi 13-05-24 à 19H00 :**

OBJET : Organisation des Finales Futsal Senior du samedi 01-06-24 à Garges – Gymnase Allende Néruda

CHALLENGE FUTSAL U16

TIRAGE 1 / 2 de FINALE

Les rencontres des 1/2 de Finale auront lieu :
Week-end des **11 et 12-05-24**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté.**



N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	28119460	VÉMARS ST WITZ FC 21	COMBO FUTSAL 21	Samedi 11-05-24 à 14H00
2	28119461	AVICENNE ASC 21	CFJ PERSANAISE 21	Samedi 11-05-24 à 18H00

Arbitrage :

Désignation de 2 arbitres officiels à la charge du Dvof.

CHALLENGE FUTSAL U14

TIRAGE 1 / 2 de FINALE

Les rencontres des 1/2 de Finale auront lieu :

Week-end des **11 et 12-05-24**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	28119454	CS JOCASSIENS 21	ATTAINVILLE FUTSAL C 21	Dimanche 12-05-24 à 13H30
2	28119455	AVICENNE ASC 21	GARGES DJIBSON ASC 21	Dimanche 12-05-24 à 15H30

Arbitrage :

Désignation de 2 arbitres officiels à la charge du Dvof.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.

FINALES CHALLENGES U14 et U16 FUTSAL

Les Finales des **Challenges U14 et U16** Futsal auront lieu le **samedi 25 mai** à **Attainville**
Gymnase Communal – Chemin de Mesnil Aubry – 95570 Attainville

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.



En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

CHALLENGE FUTSAL U14

FINALE

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1		Vainqueur Match n°1	Vainqueur Match n°2	Samedi 25-05-24 à 13H30

CHALLENGE FUTSAL U16

FINALE

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1		Vainqueur Match n°1	Vainqueur Match n°2	Samedi 25-05-24 à 16H00

PLATEAU FUTSAL JEUNES

1^{er} APPEL FEUILLE DE PLATEAU ET FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

PLATEAUX U10 des 27 et 28-04-24

Avicenne Asc : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 27-04-24 à Garges Djibson Asc.
Futsal Club VLB : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 27-04-24 à Garges Djibson Asc.
Sportifs de Garges : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 28-04-24 à Persanaise Cfj.
Attainville Futsal : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 28-04-24 à Asf Argenteuil.

PLATEAU U8 du 04-05-24

Futsal Club VLB : 1^{er} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U8 du 04-05-24.

2^{ème} APPEL FEUILLE DE PLATEAU ET FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

PLATEAUX U10 des 27 et 28-04-24



Garges Djibson Asc : 1^{er} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U10 du 27-04-24.

Marcouville City CP 1^{er} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U10 du 27-04-24.

Asf Argenteuil : 1^{er} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U10 du 28-04-24.

PLATEAUX FUTSAL U8

Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Dimanche 12 Mai 2024 (coup d'envoi à 12h00)			
Asf Argenteuil	Gymnase Pierre de Coubertin 2, rue des Cévennes 95100 Argenteuil	8	Asf Argenteuil (1-2-3) Avicenne Asc (1&2) Garges Djibson Asc 1 Marcouville City (1&2)

PLATEAUX FUTSAL U10

Plateau N°5 - Week-end des 25 et 26 Mai 2024			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 25 Mai 2024 (coup d'envoi à 09h30)			
Attainville Futsal	Gymnase Municipal Chemin du Mesnil Aubry 95570 Attainville	6	Attainville Futsal (1&2) Ermont Ams (1&2) Garges Djibson Asc (1&2)
Samedi 25 Mai 2024 (coup d'envoi à 09h30)			
Futsal Club VLB	Gymnase Pierre de Coubertin 4 Rue Léon Blum 95400 Villiers le Bel	5	Futsal Club VLB (1&2) Asf Argenteuil (1-2-3)
Dimanche 26 Mai 2024 (coup d'envoi à 09h00)			
Avicenne Asc	Hall Omnisport Philippe Hémet Rue Pierre de Coubertin 95300 Pontoise	4	Avicenne Asc (1&2) Cfj Persanaise (3&4)
Dimanche 26 Mai 2024 (coup d'envoi à 09h00)			
Persanaise Cfj	Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan	6	Les Sportifs de Garges(1&2) Persanaise Cfj (1&2) Marcouville City CP (1&2)

Prochaine réunion
Lundi 13 mai 2024 à 18H30

COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 07 MAI 2024

Présents : MM. Plassart- Lacour

FORMATION - PFFD

La CDIF organise une formation PFFD : « COMMUNIQUER À L'AIDE DES RÉSEAUX SOCIAUX »



Le samedi 18 MAI 2024 au DVOF
De 08h00 à 12h00

Objectifs du module

- ✚ Appréhender l'environnement de la communication digitale
- ✚ Découvrir les fonctionnalités d'une page Facebook
- ✚ Maitriser la gestion et l'animation d'une page Facebook

Pour vous inscrire :

Il vous suffit d'envoyer un mail au secrétariat : secretariat@district-foot95.fff.fr en indiquant votre Club – nom – prénom et numéro de licence.

Cette formation est prise en charge financièrement pour les licenciés val-d'oisiens.

FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF. (ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF)

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette. **N'oubliez pas de transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.**

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)
Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

**Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter
La date, la catégorie, la division et la poule.**

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.



FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La FMI est disponible sur le store Google VERSION 3.9.0.0 pour les tablettes ANDROID 12 Pour les versions plus récentes, vous retrouverez cette version sous votre navigateur internet en tapant (APK Feuille de Match FFF). Cette version est disponible sur le Store Apple.

[Cette version est obligatoire.](#)

Bonne saison à vous !

FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

EFFACER LES DONNÉES - VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

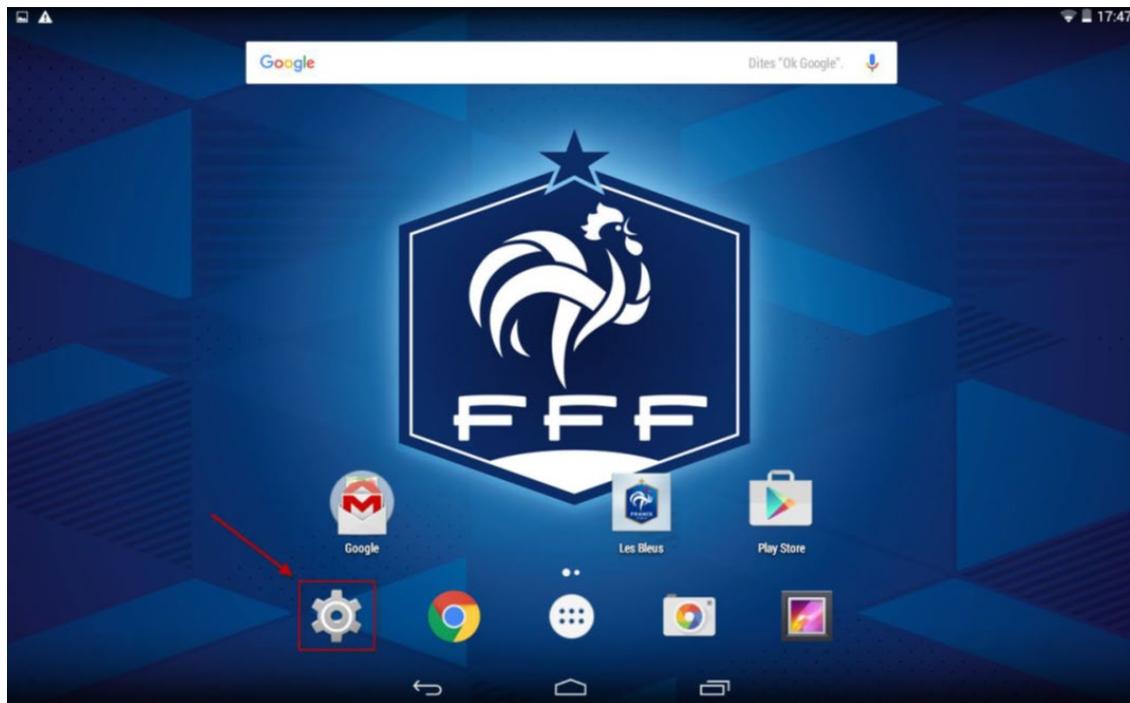
Mode opératoire PREREQUIS

1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

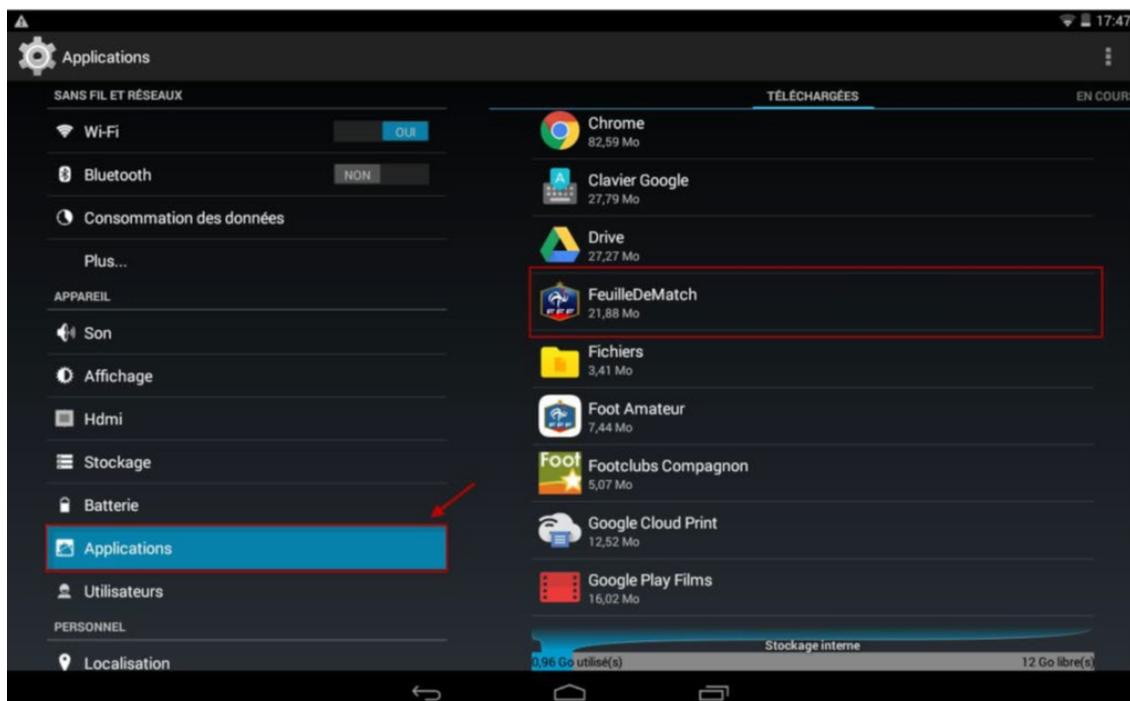
2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

3-Fermer l'application

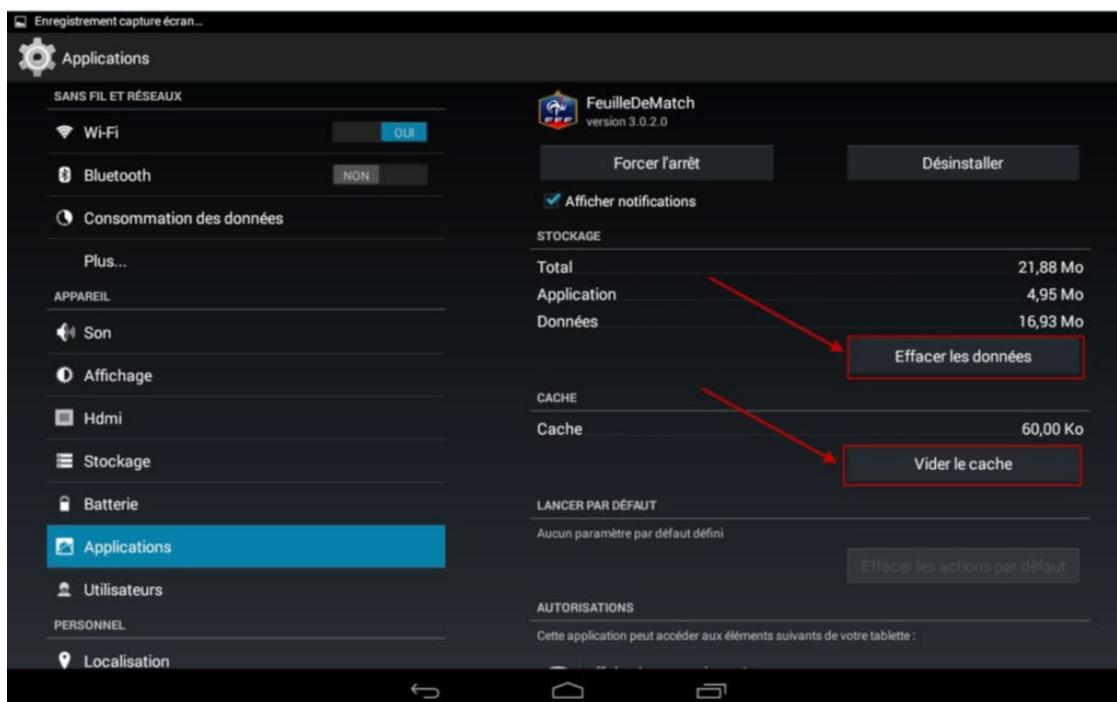
🔗 Allez dans paramètres de la tablette.



🔗 Sélectionnez Application puis Feuille de Match



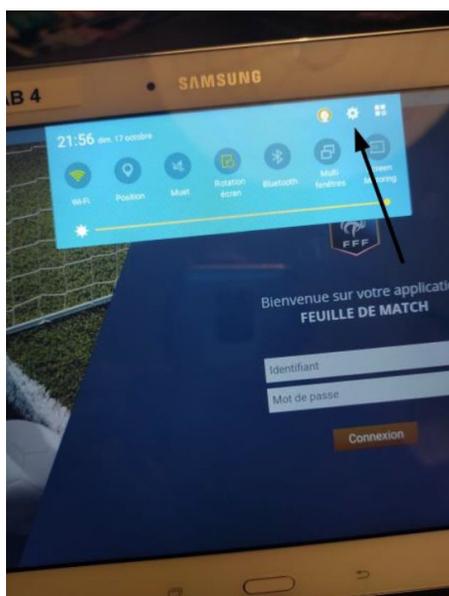
❓ Effacer les données et vider le cache



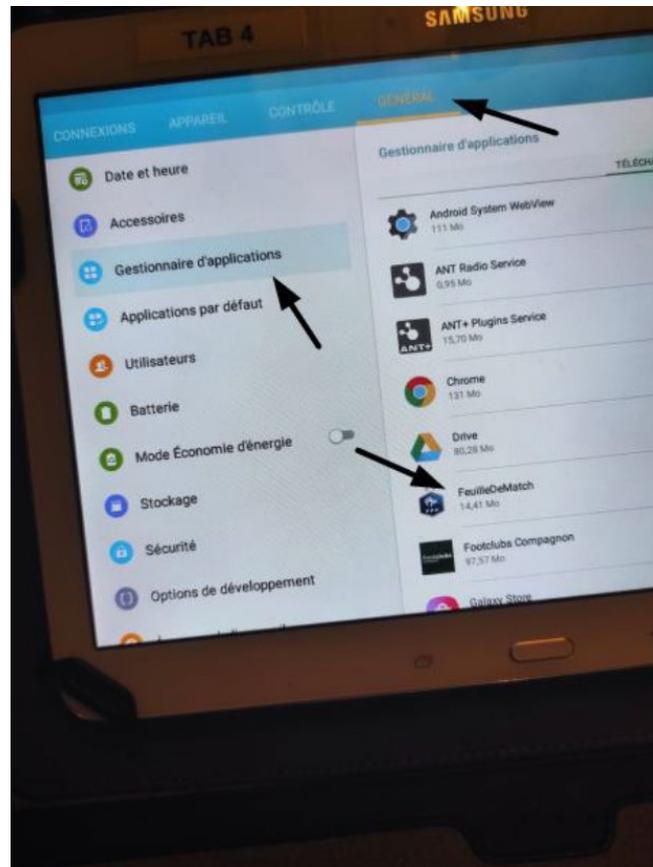
□ Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

AUTRES TABLETTES

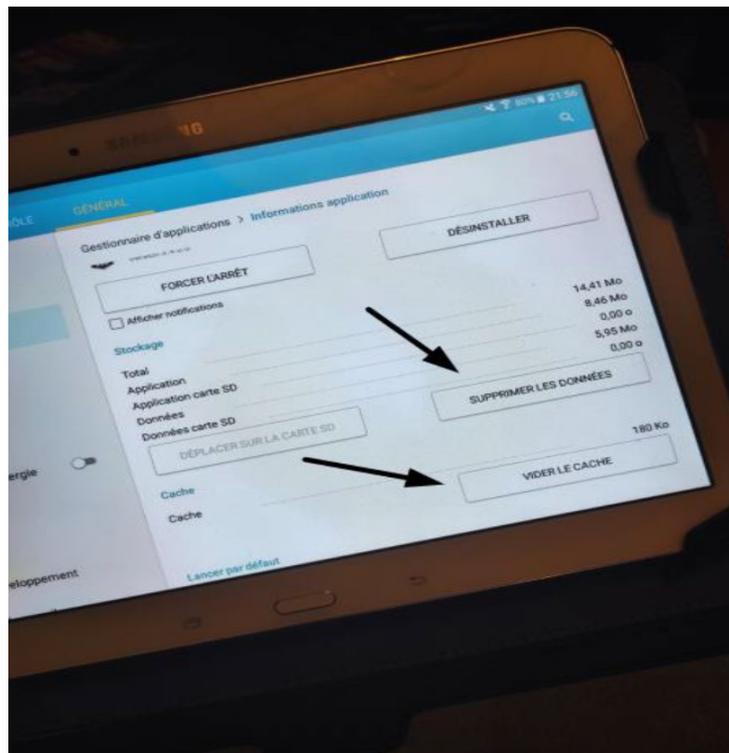
❓ Allez dans paramètres de la tablette.



🔍 Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match



🔍 Supprimer les données et Vider le cache



Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres
La récupération se termine en quelques secondes

RÉGLEMENT FMI

<https://district-foot95.fff.fr/wp-content/uploads/sites/manager/804138636f9cd22f31a5b78adef59c>



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 07 MAI 2024

Présent : MM. Febvay – Lacour. Plassart.

À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « zone de sécurité augmentée », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge

Éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

CLASSEMENT

Ville de PERSAN : NNI 954870101

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera très prochainement au stade ODINOT 1, rue Dolet, pour vérification des vestiaires de l'installation.

Ville de BEAUMONT SUR OISE : NNI 950520102

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera très prochainement au Stade Gilles DEGENEVE Avenue du Président WILSON pour classement de l'installation.

Ville de SOISY SOUS MONTMORENCY : NNI 955980102

M. FEBVAY et M. LACOUR de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se sont déplacés le vendredi 26 avril 2024 à 10h00, au Stade Albert SCHWEITZER, 40 rue d'Andilly, pour constatation.

A la suite de cette visite et du rapport transmis à la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives, la surface de jeu n'assurant pas la sécurité minimum nécessaire lors d'une rencontre

Le terrain synthétique Stade Albert SCHWEITZER a été retiré du classement. Aucun match ne peut avoir lieu sur ce terrain jusqu'à remise en état et validation par la commission des terrains et installations sportives.

COURRIER

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S.

Remerciements.



RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.



COMMISSION DES FINANCES

RÉUNION RESTREINTE DU DU 7 MAI 2024

La commission informe que toutes les décisions de première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.

RAPPEL

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du Club, dans le cas contraire le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

INFORMATION

Pour toute nouvelle affiliation, nous vous rappelons qu'un chèque de caution de 150 Euros sera demandé.

COURRIERS DES CLUBS

- **511000 – AS ERAGNY FC** – Courrier du 6/05/ 2024- Demande d'échéancier règlement compte club.

La Commission accepte votre demande d'échéancier à la condition de recevoir le dernier règlement par virement à la date convenue.

Faute de quoi le règlement s'appliquera à compter du 14 mai 2024.

NON-PAIEMENTS ARBITRES AVRIL 2024

N°8		SAISON 2023-2024 / Avril 2024
-----	--	-------------------------------

Date	N° Match	Équipes en présence	Nature de la rencontre	Montant indemnités arbitrage	Amende	TOTAL DEBIT CLUB	A LA CHARGE DE
28/04/2024	26062967	PERSAN US 03	CHAMPIONNAT	80,00 €	/	80,00 €	550638 / PERSAN US 03
		SOISY AM FC					
28/04/2024	25898203	PERSAN US 03	CHAMPIONNAT	80,00 €	/	80,00 €	550638 / PERSAN US 03
		JOUY					
28/04/2024	25937107	PERSAN US 03	CHAMPIONNAT	75,00 €	/	75,00 €	550638 / PERSAN US 03
		ST BRICE FC					
27/04/2024	25894767	PERSAN US 03	CHAMPIONNAT	70,00 €	/	70,00 €	550638 / PERSAN US 03
		ROISSY US					
20/04/2024	25894735	PERSAN US 03	CHAMPIONNAT	70,00 €	/	70,00 €	550638 / PERSAN US 03
		ENTENTE SSG					
20/04/2024	27141779	PERSAN US 03	CHAMPIONNAT	70,00 €	/	70,00 €	550638 / PERSAN US 03
		ST BRICE FC					
21/04/2024	26062929	PERSAN US 03	CHAMPIONNAT	80,00 €	/	80,00 €	550638 / PERSAN US 03
		GAFEPB					
24/04/2024	28021153	ADAMOIS OI.	COUPE	40,00 €	50,00 €	90,00 €	590534 / ARGENTEUIL RC
		ARGENTEUIL RC					
28/04/2024	25900594	MARCOUVILLE C CP	CHAMPIONNAT	75,00 €	50,00 €	125,00 €	580882 / MARCOUVILLE CITY CP
		ADAMOIS OI.					
07/04/2024	25900607	MARCOUVILLE C CP	CHAMPIONNAT	75,00 €	50,00 €	125,00 €	580882 / MARCOUVILLE CITY CP
		MENUCOURT AS					
28/04/2024	26532601	DOMONT FC	CHAMPIONNAT	80,00 €	50,00 €	130,00 €	513926 / DOMONT FC
		HERBLAY ES					
21/04/2024	25900560	MARCOUVILLE C CP	CHAMPIONNAT	75,00 €	50,00 €	125,00 €	580882 / MARCOUVILLE CITY CP
		EAUBONNE CSM					
07/04/2024	25937121	PERSAN US 03	CHAMPIONNAT	75,00 €	/	75,00 €	550638 / PERSAN US 03
		VAUREAL FCM					
07/04/2024	26062978	PERSAN US 03	CHAMPIONNAT	80,00 €	/	80,00 €	550638 / PERSAN US 03
		SARCELLES AAS					
21/10/2023	27424156	CERGY PONTOISE FC	COUPE	35,00 €	/	35,00 €	519039 / EAUBONNE CSM
		EAUBONNE CSM					

Prochaine réunion sur convocation